

Viol sur mineure à Mandji

Il détourne une gamine sur le chemin de l'école

SCOM  
Libreville/Gabon

LES rues de Mandji, le chef-lieu du département de Ndoulou, se sont révélées hautement risquées pour A. B. M., une fillette de 10 ans, le lundi 29 mai dernier. En effet, la gamine est tombée dans le piège tendu par Karel Tsiendi-Tsiendi, Gabonais de 21 ans, qui l'aurait agressée sexuellement. Quatre jours après les faits, le criminel présumé a été interpellé par les agents de la brigade de gendarmerie, puis présenté devant le procureur de la République de Mouila. C'était le lundi 12 juin courant. Le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province de la Ngounié, dans l'attente du jugement de son cas sur le fond.

D'après les faits, tels que contenus dans le rapport d'enquête, il est près de 15 heures, ce lundi 29 mai. A. B. M. est sur le chemin de l'école. Mais avant d'arriver à son établissement, situé au quartier Sangala, la fillette se rend chez une ses camarades, avec qui elle chemine souvent ensemble. Sauf



Photo : Archives l'Union

Une rue de Mandji, ville où A.B.M. aurait passé des moments terribles entre les bras d'un prédateur.

qu'elle va se retrouver au mauvais endroit au mauvais moment. L'endroit? la concession abritant le logement de Karel Tsiendi-Tsiendi. Ce dernier, la voyant passer, l'interpelle et l'entraîne de force dans sa chambre, avec de nettes intentions

d'exercer sa libido sur la petite. Après avoir satisfait ses bas instincts, le bourreau présumé relâche sa proie, en la sommant - exigence désormais habituelle -, de ne rien dire à personne. Traumatisée et blessée dans sa chair, A. B. M. re-

gagne le domicile familial. Mais un détail saute très vite aux yeux des parents de l'écolière, surpris par son retour soudain à la maison. En effet, ses vêtements sont souillés de sang. Pressée de questions, A.B.M. se met à raconter le

calvaire enduré chez Tsiendi-Tsiendi. Le mardi 12 juin dernier, une fois en possession des résultats des examens effectués au centre médical de Fougamou, la ville voisine, les pandores mettent la main sur le présumé violeur.

Faits d'ailleurs

Un ado conduit ses parents ivres et tue une automobiliste

A Chateaufort (France), un couple de parents étaient trop ivres pour prendre le volant et ont laissé leur fils de 14 ans conduire. La mère s'est installée sur la banquette arrière avec le bébé, et le beau-père sur le siège passager. Durant le trajet, l'adolescent a percuté de plein fouet un véhicule arrivant en sens inverse sur une route départementale. La conductrice, âgée de 59 ans, est morte sur le coup. Quant au nourrisson, il se trouve entre la vie et la mort à l'hôpital. Les parents et l'adolescent ont été plus légèrement blessés. Le jeune homme a été mis en examen pour « homicide involontaire par imprudence et sans permis de conduire ». Le procureur a également demandé la mise en examen des parents pour « homicide involontaire par manquement délibéré à une obligation de sécurité ».

Tué dans une collision avec une voiture de police

Un homme d'une cinquantaine d'années est décédé après avoir été percuté par une voiture de police à Créteil (France). La victime circulait à scooter lorsqu'elle est entrée en collision avec le véhicule des fonctionnaires de police. Le pilote du scooter rentrait chez lui, en Seine-et-Marne. Les policiers, qui appartiendraient à la direction du renseignement de préfecture de police de Paris, se rendaient en intervention au moment du choc. Ils venaient d'actionner leurs avertisseurs sonores et lumineux. Le Service du traitement judiciaire des accidents a été chargé de l'enquête.

Interpellés après avoir fait l'amour sur le toit d'un immeuble

Amanda Howley, 25 ans, a eu des rapports sexuels avec deux copains sur le toit d'un immeuble à Northern Lancaster, en Pennsylvanie (Etats-Unis). Un voisin, choqué par la scène, a appelé la police qui s'est rendue sur les lieux. Amanda, Kevin, 26 ans, et Joël, 29 ans, ont reconnu avoir eu des relations sexuelles. Ils ont expliqué qu'ils croyaient que l'endroit était privé et que personne ne pouvait les voir. Kevin a tenté de minimiser les faits sur Facebook, indiquant qu'ils s'embrassaient et que cela avait été pris pour des relations sexuelles. Selon lui, ils regardaient le soleil se lever.

Rassemblés par JNE

Lutte contre les stupéfiants à Port-Gentil

La bande à Issa hors d'état de nuire



Photo : Jean Paulin Allogho

Les quatre suspects dans les locaux de la gendarmerie.



Photo : Jean Paulin Allogho

Le chanvre indien en vrac, retrouvé dans une corbeille au domicile de Issa.

J-PA.  
Port-Gentil/Gabon

QUATRE jeunes compatriotes, Guénolé, 20 ans, Moussa, 21 ans, Issa, 22 ans et Prince, 25 ans, ont été neutralisés, récemment, au quartier Trois filaos, dans le deuxième arrondissement de Port-Gentil, suspectés de trafic de stupéfiants. La raffe a eu lieu au cours d'une opération de rou-

tine des éléments de l'antenne locale de la Direction générale des recherches (DGR) de la gendarmerie nationale. Ces agents, du reste, étaient très bien informés de l'intense trafic des stupéfiants se déroulant dans la région, ce en dépit des nombreuses arrestations opérées par l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Port-Gentil. Issa est présenté comme le cerveau de la bande. Ces

camarades et lui ont été pris en flagrant délit à son domicile, pendant qu'ils s'adonnaient à une entreprise de conditionnement de produit prohibé en vue de sa mise en vente sur le marché. Au cours de l'interrogatoire, Issa s'est montré plus que coopératif, en reconnaissant les faits. Tout comme il a révélé que son fournisseur serait un sujet camerounais. Quant au mode opératoire utilisé par son groupe, selon ses

explications, il avait pour vecteur principal les communications téléphoniques. En d'autres termes, tout se faisait au téléphone : rendez-vous, différents lieux de livraison... Pour finir, Issa a fait un autre aveu aux gendarmes: le véritable organisateur de la bande serait son grand-frère, le propriétaire de la chambre où le stock de chanvre indien a été découvert et qui serait actuellement en

fuite. Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, les quatre trafiquants présumés ont été, après audition, placés sous mandat de dépôt à la prison du Château. Ils comparaitront dans les prochains jours, pour répondre des chefs d'inculpation de vente, détention et consommation du chanvre indien.